

Plan national de prévention du dopage 2013-2016

Fiches-action

Volet à destination du grand public

Volet à destination du milieu sportif

Volet lutte contre le trafic de produits dopants

DIRECTION DES SPORTS

SOUS-DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE, DU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE
L'ETHIQUE DU SPORT

BUREAU DSB2

Edition du 10 octobre 2013

Objectif

Sensibiliser le grand public et le public des grandes manifestations sportives.

Pour atteindre cet objectif, le ministère a produit en 2012 un outil de communication avec un message universel, utilisable de façon pérenne et facilement disponible. Le message choisi « Face au dopage, le meilleur contrôle c'est vous » donne une information claire et favorise la responsabilisation du lecteur, quel que soit son positionnement (sportif, pratiquant amateur, éducateur, personnels d'encadrement du milieu sportif, organisateurs de manifestations sportives, parents et amis d'un pratiquant...). Ce message est décliné dans un kit de communication disponible par téléchargement sur le site internet (rubrique Bibliothèque d'Outils) depuis mai 2012 et qui comprend :

- Une affiche,
- Une carte com,
- Un message audio,
- Des « bannières internet » pour afficher sur des sites internet.

L'information sur la mise à disposition de cet outil a été faite auprès de l'ensemble des fédérations et groupements, des services et établissements, partenaires institutionnels du milieu sportif (240 destinataires informés en mai 2012).

Un autre outil produit par le ministère en 2008 (et mis en jour fin 2012) peut également être proposé. Il s'agit de quatre saynètes vidéos mettant en situation des sportifs, de façon à susciter des questionnements et des échanges sur les comportements vis-à-vis des consommations de substances à des fins de performance.

Action N° 1

Proposer au CSA l'utilisation d'outils produits par le ministère

L'action à mener consiste à proposer l'utilisation de cet outil dans le cadre des messages de prévention dont la diffusion doit être organisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est chargé, en application de la loi du 1er février 2012 relative à l'éthique du sport et aux droits des sportifs.

<i>Acteurs</i>	<i>Pilote : CSA pour la médiatisation / DS pour saisine CSA</i>
<i>Calendrier</i>	<i>1^{er} semestre 2014</i>
<i>Financement</i>	<i>CSA</i>
<i>Indicateurs</i>	<i>à voir avec le CSA (outils utilisés – nombre de diffusion...)</i>

Objectif

Sensibiliser les usagers des clubs et salles de remise en forme

La démarche retenue par le ministère est de s'appuyer sur l'engagement de la FFHMFAC – Fédération française d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme- dans la prévention du dopage pour en faire un levier d'action et un modèle à suivre à proposer aux salles de remise en forme du secteur commercial dont les usagers disposent de peu d'informations sur les dérives possibles de pratiques proches de conduites dopantes (par exemple recours à des compléments alimentaires).

Action N° 2

Accompagner la FFHMFAC et valorisation de son action

Différentes sous-actions en cours depuis 2011 :

- 2011 Organisation et présence d'un stand institutionnel « Prévention du dopage » sur le site des championnats du monde d'haltérophilie – 5 au 13 novembre 2011) ;
- 2012 Elaboration par la FFHMFAC d'une Charte d'engagement contre le dopage « Mon club se mobilise ! » : charte proposée aux 500 clubs affiliés en octobre 2012 ;
- 2013 FFHMFAC : actions de communication régulières de la fédération auprès des clubs ; valorisation des clubs signataires : fourniture d'outils de prévention, information des collectivités territoriales et services ; page dédiée à la prévention sur le site internet de la fédération ;

Direction des Sports

2.1 Accompagnement par le CAEVOPD – Comité d'accompagnement, d'évaluation et de validation des outils de prévention du dopage- piloté par la direction des sports, pour élaboration d'outils de prévention spécifiques à chaque discipline (haltérophilie, musculation, force athlétique, culturisme) : travail prévu de septembre 2013 à juin 2014.

2.2 Action de communication/médiatisation à proposer à la Ministre pour valoriser l'engagement de la FFHMFAC et impulser une dynamique plus large.

<i>Acteurs</i>	2.1 Direction des Sports (DSB2) - FFHMFAC 2.2 Direction des Sports (DSB2) – Bureau de la communication – Cabinet
<i>Calendrier</i>	2.1 - Elaboration d'outils spécifiques = 2014 2.2 – 1 ^{er} semestre 2014
<i>Financement</i>	8 000 en 2011 via la convention d'objectif ministère/fédération – Programme 219
<i>Indicateurs</i>	Au 30 juillet 2013 : 82 clubs affiliés signataires de la Charte

Action N° 3

Proposer la Charte d'engagement aux autres fédérations et aux salles de remise en forme

La Charte d'engagement élaborée par la FFHMFAC fera l'objet de quelques compléments de rédaction pour devenir un document exemplaire à proposer à d'autres fédérations et à suggérer à des salles de remise en forme (grandes enseignes).

Une première diffusion sera faite à l'attention de toutes les fédérations et groupements, services et établissements, partenaires territoriaux. Cette diffusion pourra être un des éléments de la médiatisation du travail d'engagement de la FFHMFAC prévu à l'action n°2.

Dans un deuxième temps, information ciblée à destination des salles de remise en forme du secteur commercial pour les inciter à s'engager dans une démarche de même type.

<i>Acteurs</i>	Direction des Sports (DSB2)
<i>Financement</i>	Selon choix du type de diffusion
<i>Echéances</i>	Elaboration d'outils spécifiques = 2014

Objectif

Impliquer les fédérations dans la prévention du dopage

Chaque année, dans le cadre des conventions d'objectifs médicales, le ministère concourt à l'encadrement des équipes de France (y compris pour les fédérations non reconnues de haut niveau) sur les compétitions de référence et stages préparatoires à ces échéances. Ces stages constituent de véritables temps d'échanges entre les sportifs et les membres des collectifs nationaux avec des interlocuteurs médecins et kinésithérapeutes à même d'apporter aux sportifs de l'information de qualité relative au dopage.

De plus, le rôle des commissions médicales nationales et régionales, des médecins fédéraux nationaux et régionaux est aussi de diffuser un message de prévention à l'ensemble des licenciés. Cette mission est conduite au travers des revues fédérales, des réunions institutionnelles et des rencontres sur le terrain lors de compétitions ;

Par ailleurs, à l'occasion des négociations des conventions d'objectifs des fédérations, le ministère soutient celles qui s'engagent dans des actions de prévention du dopage particulières et innovantes (dont par exemple le soutien à la FFHMFAC pour la Charte de lutte contre le dopage (cf. fiche action spécifique).

Action N° 4

Soutenir les fédérations via les conventions d'objectifs

<i>Acteurs</i>	Direction des Sports (DSB2) - fédérations
<i>Financement</i>	Programme 219 Conventions d'objectifs médicales 2013 = 2,43 M€
<i>Echéances</i>	Action annuelle selon négociations des conventions d'objectifs

Objectif

Favoriser les actions de prévention sur le territoire

La civi-conditionnalité est une condition d'attribution des aides du CNDS. Elle correspond à l'obligation pour un club de présenter un projet associatif qui respecte certains critères (prise en compte des dimensions sportives, éducatives, sociales, voire économiques de la discipline et du territoire concerné). C'est au sein du projet éducatif que se situent les actions spécifiques comme la prévention du dopage.

Les demandes de subventions sont déposées auprès des services de l'Etat (DDCS ou DDCSPP, DRJSCS). L'attribution des aides du CNDS est opérée par le délégué territorial, après consultation de la commission territoriale.

4 types d'acteurs transmettent des demandes de subventions :

- les ligues et comités régionaux (CROS) qui sont les mieux placés pour définir et mener des projets de développement couvrant l'ensemble des volets et des priorités définis par le ministère ;
- les comités départementaux (CDOS) qui peuvent également prendre en compte l'ensemble du champ d'action bien qu'ils soient moins professionnalisés ;
- les associations locales et les clubs : il faut distinguer parmi ceux-ci les structures importantes qui ont les moyens d'élaborer et de mettre en place un projet autour de plusieurs thématiques, et les petites structures qui fonctionnent principalement avec du bénévolat et pour lesquelles il est difficile de mettre en œuvre une ou plusieurs thématiques.

Une action de prévention du dopage (le CNDS utilise aussi le mot « projet ») peut concerner tout aussi bien une action ponctuelle qu'une action pérenne qui se déroulera sur toute l'année.

Action N° 5

Soutenir les actions des clubs et structures territoriales

Soutien financier par l'attribution de subventions aux structures régionales, départementales, et aux clubs.

<i>Acteurs</i>	CNDS – Services du ministère
<i>Financement</i>	2013 = 78 822 €
<i>Indicateurs</i>	Nombre d'actions – Montant total des subventions – Fédérations attributaires
<i>Echéances</i>	Action annuelle

Action N° 6

Valoriser et mutualiser les actions de prévention menées par les clubs

A partir de la connaissance des clubs et des actions qui ont obtenu un soutien financier, cette action consiste à sélectionner les clubs qui auront développé des outils de prévention pouvant être recensés dans la Bibliothèque d'outils publiée sur le site internet du ministère.

Les projets seront présélectionnés par le bureau DSB2 avec l'aide des services régionaux, et présentés au CAEVOPD pour l'expertise des outils développés. Une fiche de présentation des outils (et éventuellement des actions conduites) permettra aux utilisateurs de la Bibliothèque d'Outils de bénéficier de l'expérience des clubs et de leurs outils en tant que de besoin.

<i>Acteurs</i>	Direction des sports (DSB2) – CAEVOPD - clubs
<i>Financement</i>	-
<i>Indicateurs</i>	Nombre d'outils évalués et répertoriés dans la Bibliothèque d'Outils.
<i>Calendrier</i>	Présélection 2013/2014 Evaluation par le CAEVOPD et publication des outils : 2014

Objectif

Mettre à disposition du milieu sportif des outils de prévention de qualité

Lors des actions de prévention, il est nécessaire d'utiliser des outils de prévention en appui à l'objectif recherché : prévenir et lutter contre le dopage et les conduites dopantes. Ces outils peuvent être de nature différente : ouvrage, film, newsletter, jeu, mallette, quiz, flyer, application informatique, objets dédiés, etc. L'efficacité de l'outil est liée à son utilisation adaptée lors d'une action de prévention, et le choix de l'outil dépend de plusieurs facteurs : les objectifs de l'action, l'âge et la typologie du public ciblé, la nature des informations apportées, les conseils d'accompagnement de l'outil. Un groupe de travail, le Comité d'Accompagnement, d'Évaluation et de Validation des Outils de Prévention du Dopage (CAEVOPD) et constitué en 2012 est chargé d'évaluer les outils existants avant leur publication sur le site internet du ministère.

Piloté et co-animé par la direction des Sports, ce groupe est composé d'experts ayant des compétences dans diverses disciplines : dopage et conduites dopantes, toxicomanie, médecine du sport, éducation pour la santé, activités physiques et sportives, prévention, information et communication. Il est présidé par le Professeur Philippe-Jean PARQUET, psychiatre, responsable de l'Antenne Médicale de Prévention du Dopage (AMPD) du Nord-Pas-de-Calais. Le comité de pilotage est composé du Président du comité, du chef du bureau DSB2 et de l'équipe d'animation/secrétariat du comité (DSB2).

Le CAEVOPD est saisi des outils recensés et produits par différents promoteurs (institutions, associations, fédérations, universités...) pour les expertiser. A la suite de l'évaluation, une fiche de présentation de l'outil est publiée sur le site internet du ministère (rubrique Bibliothèque d'outils).

Action N° 7

Recenser et évaluer les outils de prévention existants

Le travail du CAEVOPD depuis 2012 a permis de recenser la grande majorité des outils accessibles (et des actions des fédérations suite aux appels à projets de 2010 et 2011). Il a permis aussi de prendre connaissance d'outils institutionnels produits dans d'autres pays francophones. Au 15 juillet 2013, ce sont 40 outils qui sont présentés dans la Bibliothèque d'outils.

Ce travail de recensement et d'expertise se poursuit régulièrement en fonction des nouveaux outils qui sont produits et retenus pour une évaluation du CAEVOPD.

Acteurs CAEVOPD – Direction des Sports (DSB2)

Indicateurs Nombre d'outils de prévention publiés sur le site internet (2012/2013 = 40)

Calendrier 3 à 4 réunions par an

Action N° 8

Accompagner les promoteurs dans la mise à jour ou l'élaboration d'outils de prévention

L'une des missions du CAEVOPD est l'accompagnement des acteurs de prévention pour notamment mettre à jour ou élaborer des outils spécifiques. Ce travail est réalisé sur la base d'une analyse de la demande des promoteurs qui souhaitent être accompagnés par quelques experts du groupe.

En 2013 des experts du CAEVOPD ont été sollicités pour accompagner deux promoteurs dont les outils ont été évalués, en perspective d'une mise à jour avant nouvelle édition.

L'accompagnement prévu de la FFHMFAC (cf. action 3) aura pour objet l'élaboration d'outils spécifiques à chaque discipline sportive et la définition d'actions de prévention que la FFHMFAC souhaite développer jusqu'en 2017.

Cette action est liée aux demandes que les divers promoteurs peuvent adresser au comité de pilotage du CAEVOPD.

Acteurs CAEVOPD – Direction des Sports (DSB2)

Calendrier Sur demande des promoteurs

Objectif

Améliorer la pertinence des interventions en matière de prévention

A partir de plusieurs sources de connaissances : études qualitatives, évaluation d'outils et d'actions, recherche d'outils francophones dédiés à la prévention du dopage, le ministère s'engage dans l'amélioration de l'information des acteurs afin de leur permettre de mieux appréhender les enjeux de toute prévention, d'élaborer leur politique de prévention à destination du terrain et d'améliorer les outils ou les actions d'intervention qu'ils envisagent de mettre en place.

Plusieurs sources de connaissances vont permettre de fournir aux services et aux acteurs du mouvement sportif des éléments utiles à leurs interventions futures :

- Des études qualitatives (action 9),
- Un outil institutionnel dédié à la prévention (action 10).

Action N° 9

Fournir des guides aux acteurs des services et du mouvement sportif

Le ministère finance la réalisation de deux études qualitatives ayant pour objectif l'amélioration de la pertinence des interventions en matière de prévention du dopage, et dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à la FNORS (Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de Santé) sur la base d'une convention.

Une première étude porte sur l'identification des représentations, les attitudes et les pratiques des sportifs et de leur entourage (parents, encadrants, élus de clubs, professionnels de santé) vis-à-vis des conduites dopantes et des pratiques de dopage chez les sportifs. 6 régions sont impliquées dans cette étude de terrain : Auvergne, Bretagne, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Picardie et Rhône-Alpes. La production attendue est un rapport et au moins deux plaquettes de 6 à 8 pages (l'une pour les sportifs et parents de sportifs et l'autre pour les encadrants, professionnels de santé, élus et cadres des fédérations).

La deuxième étude vise à formuler des préconisations de prévention pour la Fédération de Danse différents publics cibles : sportifs, parents, élus et encadrants des clubs sportifs. Le résultat attendu est un rapport à destination de la fédération de danse.

Acteurs FNORS – Direction des Sports

Financement 2011 et 2012 = 121 354 €

Echéances Rapport et plaquettes : fin 2013

Rapport fédération de Danse : décembre 2013

Action N° 10

Elaboration d'un outil institutionnel sur la prévention

Le ministère chargé des sports a produit en 2008 un Guide à l'attention des acteurs « Comment prévenir les conduites dopantes » propose aux acteurs de prévention des conseils méthodologiques et recense des outils. Ce guide est publié sur le site internet du ministère (rubrique Bibliothèque d'Outils) et les outils qui y sont recensés et qui sont toujours disponibles sont également publiés. La façon d'aborder la prévention du dopage et des conduites dopantes a cependant évolué et le CAEVOPD a constaté, au fur et à mesure des expertises menées et de la connaissance de divers d'outils institutionnels, qu'il serait opportun d'élaborer un outil pragmatique et donnant des éléments clés permettant de mettre en place une action de prévention.

C'est pourquoi la mission du CAEVOPD va évoluer vers l'élaboration d'un outil institutionnel, porté par le ministère et pouvant répondre aux besoins du terrain (acteurs de prévention, fédérations, clubs...). Le travail de réflexion nécessaire devra se nourrir des résultats de l'étude qualitative sur les conduites dopantes qui est mené par la FNORS (cf. action 9), des expériences des fédérations et clubs ayant élaboré des outils et conduits des actions de prévention et des autres outils institutionnels existants, notamment francophones (cf. action 7)

<i>Acteurs</i>	CAEVOPD – Direction des Sports (DSB2)
<i>Financement</i>	Création d'un outil – prévision 20 000 € en 2014 (ingénierie-réalisation-diffusion)
<i>Calendrier</i>	Démarrage des travaux de réflexion : octobre 2013 / réalisation outil : 2014

Objectif

Favoriser les synergies d'action entre les services dédiés : Numéro Vert et AMPD (Antennes Médicales de Prévention du Dopage)

Le Numéro Vert Ecoute Dopage est depuis 1998 un espace privilégié d'écoute et de prévention destiné à informer, aider et orienter les sportifs et toute personne concernée par les problématiques liées au dopage. Ce service permet une aide immédiate, personnalisée, donnée par un spécialiste (psychologues spécialisés dans le champ sportif et médecin du sport) tout en respectant l'anonymat des demandes, le respect de l'intégrité et du libre arbitre de la personne. L'accueil téléphonique anonyme et gratuit (de 10h à 20h) a été renforcé en 2007 par un service courriel. Il est aussi complété par un site Internet : www.ecoutedopage.fr et une application Iphone/Android. Le Numéro Vert est subventionné par le ministère (249 500 € en 2012 / 235 000 € en 2013).

Ecoute Dopage participe par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'observation, à une meilleure connaissance du dopage en assurant un recueil de données sur les phénomènes liés à la consommation de produits en milieux sportifs.

Le Numéro Vert est un dispositif complémentaire à celui des AMPD (Antennes médicales de prévention du dopage) puisque l'appelant est dirigé si besoin vers l'AMPD de sa région.

Au nombre de 21, les AMPD sont implantées dans des établissements publics de santé et agréées par le ministère chargé des sports. Leurs missions portent sur la prise en charge sanitaire de sportifs ayant eu recours à des pratiques dopantes ou susceptibles d'y recourir, la recherche, la prévention des conduites dopantes, la veille sanitaire, et l'accueil des sportifs sanctionnés suite à un contrôle antidopage positif et ayant besoin d'une attestation leur permettant de reprendre leur sport. Les AMPD sont subventionnées via la part territoriale du CNDS (553 000 € en 2012).

Action N° 11

Stabiliser le mode de gestion du Numéro Vert

Plusieurs éléments ont conduit le ministère à rechercher un mode de gestion plus sûr du Numéro Vert : venue à échéance fin 2012 d'une première convention passée avec l'Association Dopage Info Services, changements successifs de personnes dans l'équipe dirigeante, inspection générale demandée en 2011 qui n'a pu aboutir, volonté de rendre plus lisible ce service et de garantir une mise en concurrence des structures pouvant en assurer la gestion.

La direction des sports va élaborer un cahier des charges avant de lancer un appel d'offres pour la gestion du service. Une inspection générale du Numéro Vert est en cours pour appuyer cette réflexion qui permettra d'élaborer les nouvelles modalités du service..

Acteurs Direction des Sports – Inspection Générale

Echéances Cahier des charges : 1^{er} semestre 2014

Appel d'offres : 2014

Action N° 12

Rationaliser la structuration et la gestion des AMPD

En 2012 les AMPD ont fait l'objet du renouvellement de leur agrément pour les cinq ans à venir. Sur les 24 AMPD existantes alors, 21 ont été renouvelées (ne sont plus en place l'antenne de Poitou-Charentes / PACA-Marseille / La Réunion).

Les difficultés de fonctionnement des antennes, la question de leur lisibilité par le milieu sportif, la question de leur efficacité et du niveau de leurs activités imposent qu'un bilan général soit conduit pour proposer de nouvelles modalités d'action, voire de rattachement et de mode de gestion pour en faire des structures plus efficaces et pour améliorer les synergies possibles avec le Numéro Vert et les services en charge du dopage et de la prévention du dopage et des conduites dopantes.

L'inspection générale qui a été sollicité pour le Numéro Vert a été étendue aux AMPD pour appuyer la réflexion et proposer une évolution de ces structures.

Acteurs	Direction des Sports – Inspection Générale - AMPD
Echéances	2014

Objectif

Elargir le champ d'application de la norme française AFNOR sur la fabrication des compléments alimentaires et autres denrées alimentaires destinés aux sportifs à l'Europe et/ou à l'international

Afin d'éviter l'occurrence d'un contrôle positif chez des sportifs utilisant des compléments et denrées alimentaires, le ministère chargé des sports a piloté en collaboration avec l'AFNOR la mise au point d'une norme qui a pris effet en juillet 2012. La norme AFNOR NV F 94-001 décrit les exigences relatives au développement et à la fabrication des compléments alimentaires et autres denrées alimentaires destinés aux sportifs exempts de substances interdites par la Convention Internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport (liste AMA). La norme spécifie un cadre de bonnes pratiques dont l'objectif est de s'assurer de l'absence de substances interdites dans le sport dans le produit fini mis sur le marché.

La réussite de la mise en place de cette norme conduit le ministère à proposer le développement d'une norme internationale ISO assise sur la norme AFNOR.

Action N° 13

Lancer une étude de faisabilité pour un développement international

L'étude de faisabilité doit permettre de vérifier le potentiel de réussite d'une norme ISO et de structurer les travaux à engager pour développer une norme internationale ISO, avec le soutien de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et vraisemblablement de l'AMA.

La direction des sports va élaborer un cahier des charges pour lancer l'étude.

<i>Acteurs</i>	Direction des Sports
<i>Financement</i>	Budget prévisionnel de l'étude : 7 200 €
<i>Echéances</i>	Cahier des charges et étude de faisabilité : 2014

Objectif

Impulser et coordonner les échanges de renseignement interministériels

Des commissions régionales de lutte contre le trafic des produits dopants sont en place dans les services régionaux. Elles ont pour rôle de faciliter les échanges d'information entre tous les acteurs concernés (sport, justice, intérieur, santé, économie, finances...).

Le décret N°2013-557 du 26 juin 2013 relatif à la coopération interministérielle et aux échanges de renseignements en matière de lutte contre le trafic de substances ou méthodes dopantes permet d'élargir la composition des commissions régionales à d'autres agents concernés et crée un dispositif de pilotage et de coordination entre ces commissions, placé sous l'autorité conjointe du directeur des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice et du directeur des sports. En parallèle, le ministère chargé des sports développe la formation des agents enquêteurs (y compris des autres administrations concernées), au travers d'une formation professionnelle continue dédiée au dopage.

Action N° 14

Mettre en place une instance de coordination et d'animation des commissions régionales

Ce comité de pilotage comprendra des représentants des différentes structures représentées au niveau des commissions régionales. Une collaboration accrue sera proposée à l'OCLAESP pour animer le réseau des correspondants régionaux.

Acteurs Direction des Sports – Direction des affaires criminelles et des grâces (Justice)

Echéances Mise en place fin 2013

Objectif

Développer la collaboration entre les acteurs européens de la lutte contre le dopage et l'industrie pharmaceutique

En novembre 2012, le ministère a co-organisé, avec l'AMA (agence mondiale antidopage) et le Conseil de l'Europe une première conférence internationale qui a permis de définir et de pérenniser la collaboration nécessaire entre les acteurs européens de la lutte contre le dopage et l'industrie pharmaceutique. Se sont impliqués en particulier des laboratoires de l'industrie pharmaceutique (représentés par le LEEM – les Entreprises du Médicament) et l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé pour favoriser les transferts d'information et développer des analyses spécifiques avec le laboratoire de l'AFLD.

Action N° 15

Passer une convention de coopération entre les acteurs

Cette convention permettra de formaliser et de contractualiser les modalités et les objectifs opérationnels de cette coopération.

Acteurs Direction des Sports – AMA - LEEM

Echéances Fin 2014